



GANNAT RANDO
26, Place Hennequin
03800 GANNAT

☎ : 06.81.97.12.06
✉ : contact@gannatrando.fr

Assurance R.C.P.
WTW France - Département Sport et Evénement
DGPL Fédérations – 2, rue de Gourville
45911 ORLEANS CEDEX 9
Tél. : 09 72 72 01 19
fr.ffrandonnee@wtwco.com
Contrat n° : 41789295M /0002

Garantie financière :
GROUPAMA Assurance-crédit & Caution
3, place Marcel Paul - 92000 Nanterre
Tel 33(0)1 70 96 63 40
Contrat n° 4000716162 /1



NOTICE D'INFORMATION

GANNAT le 4 mars 2026

Séjour de 3 jours de randonnées (du 23 au 25 septembre 2026, 2 nuitées) LAC DE VASSIVIERE (Haute-Vienne)

La sortie est ouverte aux adhérents de l'Association, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée en cours de validité avec assurance RC ou plus. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée avec licence en cours de validité avec assurance RC ou plus, ou d'un titulaire du « Pass-Découverte » dont la validité couvre la totalité du séjour.

Nombre de participants : 18 au minimum, maximum 30 à confirmer avec le VVF.

Dates : du mercredi 23 septembre au vendredi 25 septembre 2026.

Déplacements : Véhicules type mini-bus 9 places de location (éventuellement voitures personnelles avec co-voiturage)

PROGRAMME :

Les participants, munis de leur pique-nique pour le mercredi midi, sont attendus sur le parking du champ de foire à Gannat, lieu de départ du séjour, le mercredi 23 septembre à 9h.

Le trajet vers le lieu de séjour aura lieu sur la matinée. Après le pique-nique tiré du sac, une randonnette sera organisée avant l'accueil à l'hébergement à Nedde.

Le deuxième jour sera consacré à la découverte du Lac de Vassivière. Randonnées et sortie en bateau en cours d'étude.

Les randonnées seront encadrées par les animateurs du club et adaptées aux participants. Les circuits sont susceptibles d'être modifiés en fonction de la météo.

Visites en option à la charge des participants (non compris dans le prix annoncé)

Le troisième jour, départ du village vacances, visite d'Eymoutiers ou d'Aubusson en matinée, pique-nique et trajet de retour l'après-midi.

Fin de séjour le vendredi 25 septembre vers 18h au point de départ (Gannat).

HEBERGEMENT :

Hébergement : VVF de Nedde 87120 NEDDE à 15 km du lac de Vassivière et à 10 km d'Eymoutiers (tel 04.73.43.06.41)

Logement en gîte avec une personne par chambre mais salle d'eau et WC à partager.

Repas du soir, petit-déjeuner et pique-nique assurés par le VVF du 23 au soir au 25 midi compris. Apporter les contenants pour le pique-nique (boîtes hermétiques, couverts, gourdes)

COUT DU SEJOUR

Le coût du séjour est fixé à **200 €** par personne prix ferme et définitif non révisable, en pension complète.

Ce prix comprend :

- La pension du dîner du 1^{er} jour au déjeuner (pique-nique) du dernier jour.
- L'accompagnement des randonnées par un Animateur de l'Association.
- Les transports aller-retour et sur place pour se rendre aux départ des randonnées.
- Les contributions EIT et UEIT dues à la Fédération et au Comité départemental pour la prise en charge du voyage dans le respect du code du Tourisme.

Ne sont pas compris :

- La fourniture du pique-nique du premier jour.
 - Les boissons.
 - Les dépenses personnelles.
 - Les visites en option
 - Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement).
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris ».**

INSCRIPTIONS :

Les personnes intéressées sont invitées à s'associer par 2 ou 3 en vue d'organiser, dans la mesure du possible, leur hébergement dans le même gîte, préalablement à leur pré-inscription.

Les pré-inscriptions sont ouvertes à compter du **05 mars 2026**. Cette pré-inscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque de réservation de **60 €** (chèque à l'ordre de l'Association) et d'un papillon indiquant le nom du ou des participants et les personnes avec lesquelles il(s) souhaite(nt) être hébergé.

Suivant le nombre de préinscrits, la décision, de réaliser ou non ce séjour, sera prise au **15 mars 2026**. En cas d'annulation, le remboursement de la pré-inscription sera effectué par l'Association.

Si le nombre de demandes dépasse les capacités d'accueil du VVF, priorité sera donnée aux adhérents de Gannat Rando et les demandes seront prises en compte dans leur ordre d'arrivée et les chèques retournés pour les demandes non satisfaites.

S'il est décidé de réaliser ce séjour, l'Association proposera aux préinscrits un **Bulletin d'Inscription**. L'inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce Bulletin sous **8 jours**. Le chèque de réservation sera affecté au règlement de l'acompte.

ASSURANCES FACULTATIVES :

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances joint au bulletin d'inscription définitive.

PAIEMENTS :

Acompte de **60 €** à la préinscription. Date limite **11 mars 2026**

Primes d'assurance (facultatives) lors de l'inscription.

Solde du séjour (140 €) avant le **1^{er} août 2026**

Avant le départ, possibilité d'annuler son inscription selon les conditions ci-dessous ou de se faire remplacer. Les primes des assurances souscrites et les contributions IT et UEIT seront systématiquement dues.

Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre de l'Association.

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS :

Les trajets aller et retour sont d'environ **170 km** chacun. Les déplacements sur site sont estimés à **40 km/jour**. Soit un total d'environ **460 km**.

FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

-Annulation faite avant le **25 mars 2026** : restitution des sommes versées avec retenue du montant des contributions IT et UEIT et des primes d'assurance éventuellement souscrites.

-Annulation faite entre le **26/03/2026** et le **1er août 2026** : restitution des sommes versées sauf une retenue de **60 €** pour les frais engagés par le club à laquelle s'ajouteront les primes d'assurance éventuellement souscrites.

-Annulation postérieure au 1^{er} août 2026 : retenue de 100% du montant total du séjour et des options

DIVERS :

Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées.

Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé.

En cas d'annulation, le remboursement pourra se faire selon les prescriptions gouvernementales. Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à une compensation financière.

Une réunion d'information et de préparation sera programmée courant juin.

A cette occasion, un dossier sera remis à chaque participant.

CESSION DU SEJOUR :

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide ou d'un Pass Découverte valide.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant, les contributions IT et UEIT ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions IT et UEIT et éventuellement de primes d'assurances facultatives.

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables sur le site de l'association

www.gannatrando.fr